

## CERDON

### CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MAI 2016

L'an deux mil seize le lundi neuf mai à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. Alain ACHÉ, Maire.

Etaient présents : Mmes Odile ARNOULT, Jennifer BERTRAND, Isabelle BOROMÉ  
Messieurs Jean-François CARCAGNO, Cyrille POTAU, Loïc MARIONNEAU et Alexandre VILAINE

Nommé secrétaire de séance : M. Cyrille POTAU

Absents excusés : Mme Isabelle CHERREAU et M. Alain MOTTAIS.

Absent : M. Xavier BOULESTEIX

M. Alain MOTTAIS donne pouvoir à M. MARIONNEAU.

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

#### (2016/05/01) ADHESION AU FAJ (Fonds d'Aide aux Jeunes) ET AU FUL (Fonds Unifié Logement) POUR 2015

Monsieur le Maire informe de la lettre reçue en avril dernier de M. le président du Conseil Départemental, pour le renouvellement de la participation de la commune en 2016.

Les bases de cotisation des communes pour l'année 2016 restent inchangées par rapport à celles de 2015 à savoir :

FUL : 0,77 € par habitant

FAJ : 0,11 € par habitant

Le Conseil délibère et à l'unanimité décide d'adhérer au FAJ et au FUL pour l'année 2016 au barème fixé ci-dessus.

#### (2016/05/02) DEMANDE DE RACHAT DU BIEN EN PORTAGE AUPRES DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL INTERDEPARTEMENTAL « FONCIER CŒUR DE FRANCE »

Par acte authentique en date du 10 juillet 2013, l'EPFLI Foncier Cœur de France a acquis pour la commune de CERDON le bien cadastré AN 369 à 374 d'une contenance totale de 15 ares 76 centiares situées au 47 et 49 route d'Argent à Cerdon. Ce bien a été porté par l'EPFLI Foncier Cœur de France pour une durée de 3 ans selon les dispositions d'une convention de portage signée en date du 13 mai 2013. Le terme de ladite convention étant fixé à 3 ans, il convient d'autoriser l'acquisition par la commune aux conditions prédéfinies dans ladite convention.

Cette acquisition est nécessaire à la commune pour la réalisation de son opération d'aménagement consistant à la création d'une maison de santé.

- Décide, à l'unanimité, d'acquérir des biens immobiliers cadastrés section AN n°369 à 374, pour une contenance de 15 a 76 ca sur la commune de Cerdon situés 47 et 49 route d'Argent, moyennant le prix de 155 159,46 € ht, majoré d'une TVA de 989,49 €.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et pièces nécessaires à la régularisation de cette opération.

Les crédits nécessaires à la régularisation de cette opération (en capital et frais divers dont frais d'acte) sont inscrits au budget.

#### (2016/05/03) TRAVAUX D'ADDUCTION D'EAU POTABLE RTE DE ST FLORENT : CHOIX DE L'ENTREPRISE

M. le Maire informe le conseil que des analyses hydrologiques faites par l'Agence Régionale de la Santé ont révélé la présence de chlorure de vinyle monomère dans les canalisations d'eau distribuant la colonie de vacances IGESA. Il précise que ces canalisations datent d'avant 1980 (dégradation du PVC)

M. le Maire explique que des travaux de réfection de canalisation doivent être réalisés. Un appel d'offres a été lancé auprès de différentes entreprises. La commission ad hoc a examiné les propositions suivantes le 25 avril :

- Entreprise TP PARIS : 98 643,25 € HT
- MERLIN Environnement : 94 671,50 € HT
- EXEAU TP : 87 956,75 € HT

Après délibération, la commission a proposé que la société la mieux-disante soit retenue.

M. le Maire invite le conseil à délibérer.

Le conseil, délibère et à l'unanimité décide de suivre l'avis de la commission et de retenir la proposition de la société EXEAU TP pour un montant de 87 956,75 € HT.

M. le Maire indique au conseil que l'Agence de l'Eau accorde une aide financière de 35%.

#### (2016/05/04) PARTICIPATION CLASSE DE DECOUVERTE 2016

M. le Maire rappelle qu'une classe de découverte est organisée cette année par l'école, pour les élèves de CM1 et CM2.

M. le maire informe que ce sujet a déjà fait l'objet de débats et qu'une somme 2 100 € a été inscrite au budget primitif 2016.

Par ailleurs, il précise que la commune voit diminuer ses ressources de manière constante et que c'est la dernière année qu'une participation communale sera versée pour ce genre d'activité.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Sur proposition du Maire, le conseil délibère et à l'unanimité décide de participer, pour la dernière année, à la classe de découverte. Le montant est arrêté à la somme de 2 100 €.

#### (2016/05/05) AGENCE LOIRET NUMERIQUE – APPROBATION DE PRINCIPE DE L'ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SULLIAS A L'AGENCE

M. le Maire explique au conseil que la Communauté de Communes du Sullias a fait part de son intérêt à adhérer au projet d'Agence Loiret Numérique proposé par le Département. Cette adhésion, prenant la forme d'un Syndicat Mixte Ouvert, dénommé « Agence Loiret Numérique », permettra d'accompagner les collectivités territoriales dans la modernisation de leur système informatique.

M. le Maire donne connaissance du projet de statut.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L5214-27 et L5721-2 et suivants,

Vu le projet de statuts de l'Agence Loiret Numérique,

Délibère et à l'unanimité :

- Approuve le principe de l'adhésion de la Communauté de Communes du Sullias, à l'Agence Loiret Numérique prenant la forme d'un syndicat mixte ouvert.

#### INFORMATIONS :

- Vidéo-protection : M. le Maire informe que l'installation est en cours. L'achèvement est prévu à la fin de ce mois.
- Legs d'un bien immobilier : M. le Maire informe qu'une ancienne habitante de Cerdon a légué une maison d'habitation à la commune. Des précisions seront données au moment opportun sur cette donation.
- Fusion des communautés de communes : M. le Préfet a signé l'arrêté prévoyant la fusion de la Communauté de Communes Val d'Or et Forêt avec celle du Sullias et la commune de Vannes-sur-Cosson.
- Etang du Puits : M. CARCAGNO informe que l'observatoire, les tables et les bancs nouvellement installés, ont été inaugurés par le Département.

#### DIVERS

- M. le Maire informe le conseil qu'il y a eu une naissance sur la commune de Cerdon au mois d'avril. Cet événement ne s'était pas produit depuis 51 ans.

La séance est levée à vingt heures vingt-cinq minutes.